P.V N° 29 SEANCES du 05 et 08 AVRIL 2 3 18

Membres présents :

Messieurs:

AZIZI ABDELHAMID.....Président HOUARI ROSTOM.....Membre SAMAI BACHIR.....Membre

SEANCE OUVERTE A 16 H 30

01/ Courrier

02/Etude des affaires

03/ Programmation des rencontres du championnat seniors de division régionale1.

04/ Programmation des rencontres du championnat seniors de division régionale2 (groupes A& B).

05/ Programmation des rencontres des play-offs Jeunes (U15- U17-U19).

06/ Divers.

a/Homologation des résultats des rencontres du championnat (Seniors) des divisions régionales 01 et 02 G : A &B.

DELIBERATIONS

1/ Courrier

A/ Départ :

Fax relatifs à la Programmation des rencontres

02/ Etude des affaires

<u>AFFAIRE N° 72 /</u> Rencontre «U19» CB OUMECHE- USC EL OUTAYA.

Journée du DIMANCHE 18 MARS 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite au nombre de joueurs de l'équipe U19 présenté par le club du CB OUMECHE.

* Vu, la feuille de match

* Vu, le rapport de l'Arbitre principal.

Attendu que l'équipe U19 du CB OUMECHE s'est présentée sur le terrain avec un effectif de huit (08) joueurs présents

Par ces motifs la D.C décide

Match perdu par pénalité a l'équipe U19 du CB OUMECHE et attribue le gain à l'USC EL OUTAYA.

Défalcation d'un (01) point à l'équipe (U19) CB OUMECHE Une amende de cinq mille dinars (5.000 DA) est infligée au club du CB OUMECHE (ART N°49 des R/G jeunes)

CB OUMECHE (U19) 00 Point 00 But
USC EL OUTAYA (U19) 03 Points 03 Buts

<u>AFFAIRE N° 73 /</u> Rencontre «U15-U17»

CRB BOUCHAGROUNE-CB OUMECHE «phase

retour »

Journée du VENDREDI 23 MARS 2018

Rencontres n'ont pas eu lieu suite à l'absence des équipes (U15 & U17) du CB OUMECHE.

(1ére infraction du CB OUMECHE à l'U 15 et U17).

* Vu, les feuilles des matchs

* Vu, les rapports de l'Arbitre principal.

Attendu que l'arbitre signale l'absence des équipes (U15 & U17) du CB OUMECHE.

Attendu que les équipes (U15 & U17) du CB OUMECHE ne se sont pas présentées au lieu et horaires fixés des rencontres Par ces motifs, la D.C décide :

Match perdu par forfait aux équipes (U15 & U17) du CB OUMECHE et attribue le gain au CRB BOUCHAGROUNE. Une amende de trente mille dinars (30.000 DA) est infligée à chacune des équipes (U15 & U17) du CB OUMECHE (ART N° 52 des R/G)

CRB BOUCHAGROUNE (U15 & U17) 03 Points 03 Buts CB OUMECHE (U15 & U17) 00 Point 00 But

----00CCCCCCC-----

<u>AFFAIRE N° 74 /</u> Rencontre «U19» AB BENAZOUZ- AB SIDI KHALED.

Journée du DIMANCHE 18 MARS 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite au nombre de joueurs de l'équipe U19 présenté par le club du AB SIDI KHALED.

* Vu, la feuille de match

* Vu, le rapport de l'Arbitre principal.

Attendu que l'équipe U19 de l'AB S/KHALEED s'est présentée sur le terrain avec un effectif de neuf (09) joueurs présents

Par ces motifs la D.C décide Match perdu par pénalité a l'équipe U19 de l'AB S/KHALEED et attribue le gain à l'AB BENAZOUZ. Défalcation d'un (01) point à l'équipe (U19) de l'AB

Une amende de cinq mille dinars (5.000 DA) est infligée au club de l'AB S/KHALEED (ART N°49 des R/G jeunes)

AB BENAZOUZ (U19) 03 Points 03 Buts
AB SIDI KHALED (U19) 00 Point 00 But

<u>AFFAIRE N° 75 /</u> Rencontre «U19» NSM SHIRA- M RAS EL MIAAD.

Journée du JEUDI 26 MARS 2018

S/KHALEED

Rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe U19 du NSM SHIRA (3**éme infraction du NSM SHIRA**).

* Vu, la feuille de match

* Vu, le rapport de l'Arbitre principal

Attendu que l'officiel (arbitre principal) signale l'absence de l'équipe U19 du NSM SHIRA.

Par ces motifs, la D.C décide

Match perdu par forfait à l'équipe U19 du NSM SHIRA et attribue le gain au M RASEL MIAAD.

Une amende de soixante mille dinars (60.000 DA) est infligée au club NSM SHIRA (2<u>éme infraction)</u> (ART N° 52 des R/G et N/REF/N°/086/SG/FAF/018 du 24/01/2018)

Défalcation d'un (01) point à l'équipe Seniors NSM SHIRA

NSM SHIRA M RAS EL MIAAD (U19) 00 Point 00 But (U19) 03 Points 03 Buts

<u>AFFAIRE N° 76 /</u> Rencontre «U17» M RAS EL MIAAD – NSM SHIRA.

Journée du JEUDI 26 MARS 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe U17 du NSM SHIRA (3<u>éme infraction du NSM SHIRA</u>).

- * Vu, la feuille de match
- * Vu, le rapport de l'Arbitre principal

Attendu que l'officiel (arbitre principal) signale l'absence de l'équipe U19 du NSM SHIRA.

Par ces motifs, la D.C décide

Match perdu par forfait à l'équipe U17 du NSM SHIRA et attribue le gain au M RASEL MIAAD.

Une amende de soixante mille dinars (60.000 DA) est infligée au club NSM SHIRA (2<u>éme infraction)</u>

(ART N° 52 des R/G et N/REF/N°/086/SG/FAF/018 du 24/01/2018)

Défalcation d'un (01) point à l'équipe Seniors NSM SHIRA

M RAS EL MIAAD

(U17) 03 Points 03 Buts

NSM SHIRA (U17) 00 Point 00 But

AFFAIRE Nº 77 / Rencontre «U15-U17»

USC ELOUTAYA- CB OUMECHE «phase retour»

Journée du VENDREDI 30 MARS 2018

Rencontres n'ont pas eu lieu suite à l'absence des équipes (U15 & U17) du CB OUMECHE.

(2éme infraction du CB OUMECHE à l'U 15 et U17).

- * Vu, les feuilles des matchs
- * Vu, les rapports de l'Arbitre principal.

Attendu que l'arbitre signale l'absence des équipes (U15 & U17) du CB OUMECHE.

Attendu que les équipes (U15 & U17) du CB OUMECHE ne se sont pas présentées au lieu et horaires fixés des rencontres

Par ces motifs, la D.C décide:
Match perdu par forfait aux équipes (U15 & U17) du CB
OUMECHE et attribue le gain à l'USC EL OUTAYA.
Défalcation d'un (01) point à l'équipe Seniors CB OUMECHE
Une amende de trente mille dinars (30.000 DA) est infligée
à chacune des équipes (U15 & U17) du CB OUMECHE
(ART N° 52 des R/G)

<u>AFFAIRE N° 78 /</u> Rencontre «U19» HR BABAR- TRB ARRIS

Journée du VENDREDI 23 MARS 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe (U19) du TRB ARRIS.

- * Vu, la feuille de match
- * Vu, le rapport de l'Arbitre principal.
- *Vu, les pièces versées au dossier.

Attendu que l'arbitre signale l'absence des équipes (U19) du TRB ARRIS.

Attendu que l'équipe (U19) du TRB ARRIS ne s'est présentée au lieu et horaire fixé de la rencontre Attendu que les routes vers et a ARRIS étaient fermées au niveau de THENIET RSASSE (neige et verglas).

Par ces motifs la D.C décide

Rencontres remise au SAMEDI 21/04/2018.

=00CCCCCCCC==

AFFAIRE Nº 79 / Rencontre «U19»

IRB MENAA- CR BITAM «phase retour»

Journée du VENDREDI 30 MARS 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe U19 du CR BITAM (<u>1ére infraction du CR BITAM</u>).

- * Vu, la feuille de match
- * Vu, le rapport de l'Arbitre principal

Attendu que l'arbitre signale l'absence de l'équipe U19 du CR BITAM.

Par ces motifs, la D.C décide Match perdu par forfait à l'équipe U19 du CR BITAM et attribue le gain à l'IRB MENAA.

Une amende de trente mille dinars (30.000 DA) est infligée au club CR BITAM (ART N° 52 des R/G)

AFFAIRE Nº 80 / Rencontre «U15-U17»

CRB BOUCHAGROUNE- NSM SHIRA «phase retour»

Journée du VENDREDI 30 MARS 2018

Rencontres n'ont pas eu lieu suite à l'absence des équipes (U15 & U17) du NSM SHIRA.

(1ére infraction du NSM SHIRA à l'U 15 et U17).

- * Vu, les feuilles des matchs
- * Vu, les rapports de l'Arbitre principal.

Attendu que l'arbitre signale l'absence des équipes (U15 & U17) du NSM SHIRA.

Attendu que les équipes (U15 & U17) du NSM SHIRA ne se sont pas présentées au lieu et horaires fixés des rencontres Par ces motifs, la D.C décide :

Match perdu par forfait aux équipes (U15 & U17) du NSM SHIRA et attribue le gain au CRB BOUCHAGROUNE. Une amende de trente mille dinars (30.000 DA) est infligée à chacune des équipes (U15 & U17) du NSM SHIRA (ART N° 52 des R/G)

<u>AFFAIRE N° 81 /</u> Rencontre «U17» WAC ZMALA- CRB AIN DJASSER.

Journée du VENDREDI 30 MARS 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite au nombre de joueurs de l'équipe U17 présenté par le club du CRB AIN DJASSER.

- * Vu, la feuille de match
- * Vu, le rapport de l'Arbitre principal.

Attendu que l'équipe U17 du CRB AIN DJASSER s'est

présentée sur le terrain avec un effectif de dix (10) joueurs présents

Par ces motifs la D.C décide Match perdu par pénalité a l'équipe U17 du CRB AIN DJASSER et attribue le gain au WAC ZMALA. Défalcation d'un (01) point à l'équipe (U17) CRB AIN **DJASSER**

Une amende de cinq mille dinars (5.000 DA) est infligée au club du CRB AIN DJASSER (ART N°49 des R/G jeunes)

(**U17**) 03 Points 03 Buts WAC ZMALA CRB AIN DJASSER (U17) 00 Point 00 But =00CCCCCCC==

AFFAIRE N°82 / Rencontre «U19» NSM SHIRA- CRB BOUCHAGROUNE.

Journée du SAMEDI 31 MARS 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite au nombre de joueurs de l'équipe U19 présenté par le club du NSM SHIRA.

- * Vu, la feuille de match
- * Vu, le rapport de l'Arbitre principal.

Attendu que l'équipe U19 du NSM SHIRA s'est présentée sur le terrain avec un effectif de huit (08) joueurs présents Par ces motifs la D.C décide

Match perdu par pénalité a l'équipe U19 du NSM SHIRA et attribue le gain au CRB BOUCHAGROUNE.

Défalcation d'un (01) point à l'équipe (U19) NSM SHIRA Une amende de cinq mille dinars (5.000 DA) est infligée au club du NSM SHIRA (ART N°49 des R/G jeunes)

(**U19**) 00 Point 00 But NSM SHIRA CRB BOUCHAGROUNE (U19) 03 Points 03 Buts ==00CCCCCCCC==

AFFAIRE Nº 83 / Rencontre «U15»

SO LAMBESE- NRB TAZOUGAGHET

Journée du SAMEDI 07 AVRIL 2018

Rencontre n'a pas eu lieu suite à l'arrivée tardive de l'équipe Du NRB TAZOUGAGHET.

- * Vu, la feuille de match
- * Vu, le rapport de l'Arbitre principal

Attendu que l'arbitre signale l'Arrivée tardive de l'équipe « U15 » du NRB TAZOUGAGHET

Attendu que les joueurs du club du NRB TAZOUGAGHET sont arrivés tardivement au lieu de la rencontre.

Attendu que la rencontre (U15) à eu lieu.

Par ces motifs la D.C décide

Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du NRB TAZOUGAGHET et attribue le gain au SO LAMBESE.

SO LAMBESE (**U15**) 03 Points 03 Buts NRB TAZOUGAGHET (U15) 00 Point 00 But ==00CCCCCCCC=

AFFAIRE Nº 84 / Rencontres «U15-U17» ARB ZOUI - TRB ARRIS

Journée du VENDREDI 30 MARS 2018

Rencontres n'ont pas eu lieu suite à l'absence des équipes (U15 & U17) du TRB ARRIS.

- * Vu, les feuilles des matchs
- * Vu, les rapports de l'Arbitre principal.
- *Vu, les pièces versées au dossier.

Attendu que l'arbitre signale l'absence des équipes (U15 & U17) du TRB ARRIS.

Attendu que les équipes (U15 & U17) du TRB ARRIS ne se sont présentées au lieu et horaires fixés des rencontres Attendu que les routes vers ARRIS étaient fermées au niveau de THENIET RSASSE (neige et verglas).

Par ces motifs la D.C décide Rencontres remise au SAMEDI 21/04/2018. -----OOCCCCCCC

03/ Programmation des rencontres du championnat seniors de division régionale : 1.

* 28eme Journée du SAMEDI 14/04/2018

(Voir programmations en annexe

04/ Programmation des rencontres du championnat seniors de division régionale : 2 (groupes A& B.

28eme Journée du VENDREDI13 et SAMEDI 14/04/2018. (Voir programmations en annexe)

05/ Programmation des rencontres des play-offs Jeunes (U15- U17-U19).

Journée du VENDREDI 13 et SAMEDI 14/04/2018 (Voir programmations en annexe)

07/ Divers.

a/Homologation des résultats des rencontres du championnat (Seniors) des divisions régionales 01 et 02 G : A &B.

(Voir Résultats en annexe)



LA SEANCE EST LEVEE A 14 H 30 LE PRESIDENT A. AZIZI

LE SECRETAIRE. R. HOUARI.

LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL BATNA

DIRECTION DES COMPETITIONS PROGRAMMATION DES RENCONTRES du CHAMPIONNAT «SENIORS»

DIVISION REGIONALE : I

28éme JOURNEE du VENDREDI 13 AVRIL2018

N°	LIEUX des RENCONTRES	RENCO	NTRES	HORAIRES	OBSERVATIONS
01	TOLGA	UST	OM	14H 30	AHUIS CLOS
<i>0</i> 2	SERIANA	JSS	OBM	14H 30	
04	M'SILA S/OPOW	MCM	CRBAY	14H 30	
<i>0</i> 5	BORDJ GHDIR	ESBG	ABC	14H 30	
06	BATNA S/CHAOUI	RUDSB	JSOK	14H 30	
07	MEDJANA	NRBA	TRBA	14H 30	
08	AIN LAHDJEL	ESSAH	USD	14H 30	
03	BOUSAADA	MBS	ARBZ	14H 30	

DIVISION REGIONALE: II G-01-

GROUPE /01 28éme JOURNEE du SAMEDI 14 AVRIL 2018

N°	LIEUX des RENCONTRES	RENCO	NTRES	HORAIRES	OBSERVATIONS
01	BIR KASDALI	NRBBK	IRBK	13 H 00	
02	NGAOUS	CRBN	NRHAT	13 H 00	
03	BATNA S/ CHAOUI	WACZ	MCBEM	13H 00	
04	AIN TAGHROUT	CBAT	IRBM	13H 00	
<i>0</i> 5	TAZOUGAGHET	NRBT	SOL	13H 30	
<i>0</i> 6	RAS EL AIOUNE	CRBR	IREA	13H 00	
07	AIN TOUTA	JSMAT	HRB	13 H 00	
08	KHENCHELA	CHK	ROC	13 H 00	

DIVISION REGIONALE :II G -02-

GROUPE /02 28éme JOURNEE du SAMEDI 14 AVRIL 2018

N°	LIEUX des RENCONTRES	RENCONT	RES	HORAIRES	OBSERVATIONS
01	MAGRA	SAB	CBO	13H 00	
02	SHIRA	NSMS	MBB	13H 00	
03	CHELEL	WRBC	USCEO	13H 00	
04	TOLGA S/OPOW	WRF	ABSK	13H 00	
<i>0</i> 5	OURLEL	CRBB	USHD	13H 00	
<i>0</i> 6	BITAM	CRB	USAK	13H 00	
<i>0</i> 7	RAS EL MIAAD	MRM	ABBA	13H 00	
08	BENSROUR	KBS	ESMB	13H 00	

HOMOLOGATION DES RESULTATS SAISON 2016/2017.

REGIONALE : I						
26éme JOURNEE du 07/04/2018						
RENCO	NTRES	Résultats				
UST	JSOK	04 - 01				
JSS	ARBZ	01 - 02				
ОМ	OBM	01 - 00				
ESBG	TRBA	02 - 02				
RUDSB	USD	01 - 00				
NRBA	MCM	05 - 04				
ESSAH	CRBAY	01 - 03				
MBS	ABC	03 - 01				

GROUPE 01						
27éme JOURNEE du 06/04/2018						
RENCON	ITRES	Résultats				
IRBK	CBAT	02 - 01				
ROC	CRBR	02 - 01				
IREA	NRBT	00 - 01				
NRHAT	JSMAT	01 - 00				
HRB	NRBBK	04 - 02				
SOL	CRBN	02 - 04				
IRBM	WACZ	00 - 00				
MCBEM	CHK	01 - 00				

REGIONALE:02

04/2018
ultats
- 01
- 00
- 01
- 03
- 03
- 01
- 01
- 00

PROGRAMMATION DES RENCONTRES RETARD (JEUNES)

DIVISIONS INTER LIGUES & REGIONALE (Niveau 02)

JOURNEE du SAMEDI 14/04/2018

01 BABAR	HRB	TRBA	U19: 10H30
----------	-----	------	------------

JOURNEE du SAMEDI 14/04/2018

01 ARRIS	TDDA	LDD	U19: 15H00	U19: 15H00
UI ARRIS	IRDA	IRD	0 19. ISHUU	0 19. ISHUU

JOURNEE du SAMEDI 21/04/2018

	000111122 du 0/1111291 21/04/2010					
01	ZOUI	ARBZ	TRBA	U19: 10H00	U19: 11H30	

PROGRAMMATION DES RENCONTRES PLAY-OFF(JEUNES)

JOURNEE du VENDREDI 13/04/2018

01	BISKRA	MB BARIKA	CRB O/DJELLEL	U15: 10H00
	MENNANI			

JOURNEE du VENDRED 13/04/2018

01	RAS EL AIOUNE	UST	NRBOD	U17: 10H00
<i>0</i> 2		UST	OM	U19: 14H00

JOURNEE du SAMEDI 14/04/2018

01	AIN DJASSER	CRB KAIS	SA BELAIBA	U15: 10H00
02		CRB KAIS	IRB BERHOUM	U17: 12H00
03		ES BOUAKAL	IRB BERHOUM	U19: 14H00

EXEMPT: U15 OB EDJANA ou AS B/BORDJ GHDIR U17; AB BARIKA U19: CRB KAIS